

CHOSSES

Octobre 2005



LUES

 **REVUE DE PRESSE**

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

Nous oserons avouer une forme de désarroi au moment de vous livrer ce numéro. De figer nos lectures, rituel de chaque mois, de décider que c'est « fini » en une sorte d'arrêt sur image. Comment en effet « arrêter » quoi que ce soit, et a fortiori de l'information, en un moment où tout bouge et s'accélère? Et pourtant il le faut

Et il faut bien présenter le décalage entre ce que l'on voit et ce que vous allez lire dans les pages qui suivent. Car ce décalage même illustre ce que nous vivons, ce que vivent notamment les travailleurs sociaux. Immédiateté des événements et des problèmes d'un côté et de l'autre côté des annonces, pas forcément inintéressantes, mais qui concernent au mieux du moyen terme. C'est là, entre ces deux temps qui ne marchent pas ensemble, que se loge l'inquiétude.

Nous vous proposons de faire une pause face à l'urgence qui semble monter, de prendre le recul nécessaire pour appréhender un peu mieux l'ensemble de la situation : constats, bilans, projets.

Evidemment ce mois-ci tout ce que nous avons recueilli autour de la « délinquance » s'impose en rubrique Société et en première place. Vous verrez les chiffres, de différentes sources, à croiser avec vos propres observations. Et puis... et oui on nous annonce un projet de loi sur la prévention de la délinquance avant la fin de l'année. C'est à lire bien sûr mais non sans remarquer qu'il y a longtemps que nous attendons. Enfin d'ici là devrait voir le jour (fin novembre) un « plan d'action en faveur des banlieues difficiles ». A suivre.

De même en Logement, vous verrez des bilans instructifs et l'annonce d'une loi en urgence. Le tout formant un ensemble cohérent et intéressant. Mais là aussi il y a longtemps que l'on attend. Alors qu'insécurité, insalubrité, etc. c'est au présent... depuis longtemps.

Ce n'est pas une raison pour arrêter de réfléchir : acte éducatif et loi 2002, Programmes de réussite éducatives, DSL. De beaux articles, qui méritent que l'on s'y arrête. A lire notamment en emploi Insertion par l'économie et discriminations : dit bien des choses sur le positionnement souvent difficile du travail social, sur l'exercice délicat qui consiste à conjuguer sans compromission éthique et efficacité. Et dans le dossier sur la récidive ne pas rater l'avis de la défenseure des enfants : peut-être un des aspects importants de ce « feuilleton ».

Et puis des comparaisons comme nous les aimons : protection de l'enfance en Angleterre, sans-abri en Europe. Un bon moyen pour sortir de « son » immédiateté : on regarde différemment, et on en ressort mieux armé. Lisez la chapelle dédiée aux SDF à Paris. Nécessaire.

Ce n'est pas une raison non plus pour ne pas s'exprimer : l'appel des Cent vous propose un site et des forums. Pourquoi pas ?

Et n'y a jamais de raison valable pour s'arrêter de lire. La bibliographie ce mois-ci s'ouvre sur le monde et vous parle beaucoup des enfants. Enfin les Brèves: du très concret au conceptuel, leur éventail toujours large pour vous permettre d'aller toujours vite entre leurs lignes.

*Nous espérons plus que jamais que ce numéro vous soit utile.
Et à bientôt bien sûr.*

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Chiffres et prévention de la délinquance	p. 04
Enquête victimation et constats,	
Evénements : Points de vue, flash	
Prévention de la délinquance : annonces	
Insee sceptique sur l'accélération de la croissance	p. 05
Pauvreté : le gouvernement appelé à une « obligation de résultat »	p. 05
Rapport du Conseil d'analyse de la société	p. 06
L'armée et les recrues issues de l'immigration	p. 06
Sécurité routière	p. 06
Récidive : un point rapide	p. 07
Rapport OIP sur les prisons françaises	p. 07
Immigration : déclarations et autres informations	p. 08



L'appel des cent, suite.	p. 08
CNV : plaide pour une refondation de la politique de la ville	p. 09
Rapport Observatoire des ZUS	p. 09
L'acte éducatif en questions	p. 09
Programme de réussite éducative	p. 10
DSL : création d'un groupe de travail interdisciplinaire	p. 10
Un lieu pour les jeunes consommateurs de cannabis	p. 11
Rénovation urbaine et relogement	p. 11
Jeunes étrangers isolés et titre de séjour	p. 12
Protection de l'enfance en Angleterre + 1 entretien	p. 12
Les sans-abris : vie, mort en France, UK et Europe	p. 13
Aide sociale départementale : 2,6 millions de bénéficiaires	p. 13
L'Uniopss demande une régulation clarifiée du secteur	p. 14
La CFDT souhaite un « contrat social » pour le secteur	p. 14



Le CIVIS	p. 14
----------------	-------



Chiffres septembre et indicateurs généraux	p. 15
Annonces et infos diverses	p. 15
IAE et question des discriminations	p. 16



Projet « engagement national pour le logement »	p. 16
Conseil national de l'habitat et discriminations	p. 17
Loi SRU, 1° évaluation et autres informations	p. 17
Insalubrité, insécurité : rapport et propositions	p. 17



Détenus et santé mentale	p. 18
Révéler sa séropositivité : un acte héroïque ?	p. 18
Front commun contre la réforme de l'AME	p. 18
Nb titulaires CMU-C et AME	p. 19



ASH du 30 septembre 2005	p. 19
ASH du 28 octobre 2005	p. 19



du 30 septembre 2005	
du 14 octobre 2005	
du 21 octobre 2005	p. 20





Chiffres et prévention de la délinquance

Le Monde – 15-25-29/10 + 03-04/11/05 – 1804 - 11

ASH – 12-21-28 /10/05 – 1804 - 11



Tâchons de raison garder : c'est pourquoi nous commençons par des évaluations. Nous aimons les enquêtes de victimation, qui donnent à voir en même temps visible et invisible, restituant autant que faire se peut la réalité. Quant aux images actuelles, accès de fièvre ou pas ? Les constats RG ne vont pas dans ce sens.

Et puis des annonces, qui mériteraient d'être « disséquées » pour voir quelle réalité elles visent exactement à recouvrir. Intéressant parfois de repérer quels mots sont accolés. Et c'est à suivre, une fois de plus.

Enquête de victimation et constats

Enquête Insee / Inhes

début 05 auprès de 25 000 personnes

Seule 1 violence physique sur 3 donne lieu à un dépôt de plainte

Agressions contre les personnes : 4,9 % personnes interrogées déclarent avoir été agressées (physique ou verbal) au moins une fois en 2004. Plus de 40 % d'entre elles, plus d'une fois.

59 % : injures, menaces ; 26 % : violences physiques ; 10 % : vols avec violence

31,3% des violences physiques donnent lieu à une plainte et 15 % enregistrées en main courante.

Il faudrait donc multiplier les stats officielles par 3 pour s'approcher de la réalité

Pdt Observatoire national délinquance : « **L'espace de la violence invisible est considérable (...)** il faut prendre à bras-le-corps le pb des violences intrafamiliales (...) sans attendre les plaintes » 1 violence sur 5 est commise dans l'espace privé

Atteintes aux biens : « baisse significative » les 2 dernières années.

A noter : seulement 18 % des actes de vandalisme et 43 % des cambriolages font l'objet d'une plainte. Vols portables 3 fois supérieurs aux vols déclarés.

Sentiment d'insécurité : Forte baisse.

2004, 13 % des Français préoccupés dans leur quartier contre 18,2% en 2002 (source OND)

Dans cette enquête 2005, 9,4 % des personnes interrogées souvent ou de temps insécurisés à leur domicile (+ femmes que d'hommes)

Redoutés : 23,6 % les accidents de la circulation, 14,2 % les délinquance et incivilités. Si agression 2004, la délinquance passe au 1° rang des craintes.

Délinquance, 1 bulletin statistique OND

Entre 01 et 04 le nb de personnes mises en causes dans des actes de délinquance : + 22 %

A franchi le chiffre du million en 2004

Du à « l'amélioration du taux des faits élucidés » et l'augmentation des « faits constatés » d'infraction.

La part des mineurs parmi les personnes mises en cause a baissé : 21 % en 01 contre 18 % en 04

www.inhes.interieur.gouv.fr

Renseignements généraux

Nouvel indicateur national géré direction centrale RG : neuf rubriques. Compile constats RG avec ceux sécurité publique, PJ et gendarmerie

Pas exhaustif, ne rapporte que les faits constatés ou rapportés. « Grand chiffre noir pour les rixes entre bandes » par ex.

70 000 cas de violences urbaines recensés depuis janvier

Plus 28 000 voitures et 17 500 poubelles incendiées

5 760 dégradations mobilier urbain

442 affrontements entre bandes

9 832 faits de violence contre services sécurité ou secours signalés

Départements les plus touchés : Nord, Bouches-du-Rhône et 93.

Le plus grand nb de faits est enregistré dans les deux premiers mais c'est le **93** que les policiers ressentent comme le plus sensible : densité urbaine, concentration de cité sensibles et pb sociaux.

« **On n'est pas dans un schéma simpliste d'affrontement entre soi-disant jeunes et le couple police-justice (...)** On est face à des pbs de société profonds, une grande paupérisation, des citoyens qui veulent la paix publique et d'autres qui brûlent les voitures de leurs voisins » (Directeur départemental sécurité publique 93)

Présence CRS ? Ex. Courneuve : moins de violence apparente sur la voie publique « mais les trafics continuent ou se déplacent (...) Il suffit d'une étincelle pour tout faire dérailler » (Commissaire)

Les policiers constatent une recrudescence des affrontements entre bandes : motivations parfois obscures. « Il y a une sorte de transmission orale de la haine entre jeunes habitants des cités voisines, souvent scolarisés dans les mêmes établissements »

M. Sarkozy

Depuis le début de l'année 9 000 voitures de police caillassées et entre 20 et 40 véhicules brûlés chaque nuit.

Travailler à partir des biens manifestement anormaux de certains « caïds »

Ministère de l'Intérieur (M. de Villepin)

«Très nettement » stabilisé, voire à la baisse (01/05)

Direction générale Gendarmerie (DGGN)

diminution des violences urbaines en « zone gendarmerie » en 2004 mais des villes moyennes sont

touchées et 500 brigades de gendarmes sur 3600 observent cette forme d'insécurité

Événements : point de vue, un flash

M. Borloo : il faut conjuguer social et maintien de l'ordre

Quels discours tenir aux habitants des banlieues dans les circonstances actuelles ?

«**Le discours du respect**» et faire la lumière sur les événements

«**Il faut inverser la spirale (...)** croire en cette jeunesse»

Et face à ceux qui cassent ?

Dire que ce n'est pas la règle. « Le droit représente aussi la protection des plus faibles »

Cela signifie-t-il un échec de la politique de cohésion sociale ?

Non, elle commence à produire des effets après 18 mois. On a signé 60 000 Civis, « manière de leur faire serrer la main de la République »

Qu'en est-il des services publics dans les quartiers sensibles ?

Un tiers du programme de rénovation urbaine concerne les équipements publics : crèches, etc.

Mais c'est vrai que depuis 30 ans on aurait dû renforcer les services publics dans ces quartiers

De fait on a privilégié les centres-villes

Aujourd'hui on investit plus : ex augmentation **147% entre 04 et 05 de la dotation solidarité urbaine (DSU) sur Clichy-sous-Bois : mais les effets ne sont pas immédiats.**

C'est une politique de la patience et de la ténacité.

Le plan de cohésion sociale est d'ailleurs une loi de programmation sur 5 ans.

Quand les « frères » musulmans tentent de ramener le calme

Clichy : volontaires qui invitent leurs «frères» à « rester tranquilles ». Barrière entre les CRS et les jeunes. Mobilisés par l'assoc culturelle de Clichy.

Confirme le rôle de médiation, voire maintien de l'ordre que prennent les représentants de l'islam

Initiatives bien accueillies par les autorités, besoin de toutes les bonnes volontés.

Un cadre RG du 93 : **«dans ces quartiers, les maires ne peuvent plus rien faire sans les représentants de la communauté musulmane»**

Par ailleurs la visite de M. Boubakeur à la mairie de Clichy le 01/11 ne convient pas à l'UOIF : «on a voulu emmener le CFCM sur un terrain politique qui n'est pas le sien».

L'organisation avait envoyé son délégué régional en toute discrétion et souligne que **« si toutes les lois et les réglementations ne parviennent pas à cadrer les hommes la religion peut jouer tout son rôle »**

Annonces

Esquisse du plan de M. Sarkozy

Plan de lutte contre les violentes urbaines : 17 compagnies CRS et 7 escadrons de gendarmerie affectés dans 17 départements sensibles à compter du 02 novembre

Un «plan national de prévention de la délinquance» est attendu pour décembre : « Partenariat plus dense entre la communauté éducative, les familles et les forces de police et de justice »

Au 01 décembre 05, dans 3 départements seront mises en place des équipes dédiées aux violences familiales

Visite à Perpignan où des conventions sont signées pour caméras dans les rues, internat de réussite éducative et mise en place d'un système de « détection et de prise en charge précoce des difficultés de socialisation des parents et leurs enfants » : notamment **équipes de pédopsychiatrie dans les quartiers sensibles.** Mise en place d'une « **brigade de prévention de la délinquance juvénile** » (6 gendarmes) Préfigure ce qui pourrait être mis en place au niveau national.

Formations et carrières des professionnels du travail social « **méritent d'être réévaluées** » ; idée d'un **bac pro** « préparant aux métiers de la sécurité et de la prévention »

La **vidéosurveillance** va s'étendre, y compris aux patrouilles de police travaillant la nuit : mieux recueillir les preuves judiciaires.

Expulsions d'élèves : ne pas les reconduire à la frontière pendant l'année scolaire en cours.

L'Insee ne croit pas à l'accélération de la croissance de l'économie française

Le Monde – 07/10/05 – 1780 - 11



Voilà, ce n'est pas réjouissant, ce n'est pas sûr non plus : nous donnons les chiffres et plus que jamais c'est à suivre.

Les 2,25 % de croissance sur lesquels est basé le budget 2006 paraît peu probable à l'Insee.

Le gouvernement table sur une augmentation du PIB de 1,75 % en 2005 là où l'Insee prévoit 1,5 %

Le secteur manufacturier plafonne mais la consommation des ménages résiste.

Pour l'emploi l'Insee table sur 91 000 créations nettes d'emploi : reprise de l'emploi privé et création de 30 000 emplois aidés (cohésion sociale)

Ainsi à la fin de l'année : chômage à 9,7 %

Pauvreté – Précarité : Le gouvernement appelé à une « obligation de résultat »

ASH- 21/10/05 – 1801 - 11



Voici qu'apparaît autour de ces questions la notion d'objectifs chiffrés. Ne pas oublier qu'en Grande-Bretagne un programme de ce type est en cours autour de la pauvreté des enfants. C'est à suivre.

16 septembre, 1^o réunion du CNLE élargi.

M. de Villepin définit comme « chantier majeur » la question suivante: **« Notre pays doit-il se fixer des objectifs chiffrés en matière de réduction de la pauvreté ? »**

17 octobre, journée du refus de la misère.

ATD, Amnesty, Secours catholique et "Coalition 2005 : plus d'excuses !" : « **Osons nous fixer des objectifs (...) et décider que dans 10 ans il n'y aura plus personne à la rue** »

A noter que le Pdt d'Emmaüs s'est provisoirement retiré du CNLE : des fonds promis par le Ministère cohésion sociale n'arrivaient pas (≈ 1000 emplois) ; et Mme Vautrin a promis de débloquer les fonds

Informations sur www.2005plusdexcuses.org

Le Conseil d'analyse de la société plaide pour une « société de la nouvelle chance »

ASH – 30/09/05 – 1778 - 11



Cette « voie médiane » serait-elle efficace, suffisante en tout cas ? C'est à voir. Nous aurions aimé des commentaires, des exemples d'ailleurs. Nous en aurons sûrement en temps et heure.

« **Pour une société de la nouvelle chance** – Une approche républicaine de la discrimination positive » (Instance présidée par Luc Ferry)

Travail sur modèles d'intégration et orientations.

Plaide pour voie médiane entre le système actuel français et le modèle anglo-saxon et américain.

Idee d'un chèque de formation tout au long de la vie.

En priorité pour les jeunes sans diplôme pour pouvoir reprendre des études plus tard

Développement d'initiatives comme : **micro-crédit, défi-jeunes**, etc..

Plaide aussi pour le **repérage par les entreprises de l'origine ethnique de leurs salariés** pour lutter contre les discriminations. Restent à définir les critères et préciser l'usage de cet outil informatique.

La Documentation française

L'armée peine à faire une place aux recrues issues de l'immigration

Le Monde – 28/10/05 – 1817 - 11



Il est un peu triste cet article. Comme une occasion manquée. Voici un point où apparemment la République a des efforts à faire. Une facette inhabituelle de l'intégration Gageons que nous aurons d'autres études.

Le ministère a chargé l'Institut français des relations internationales (IFRI) d'une enquête sur ces nouvelles recrues volontaires.

Leur proportion est mal connue, les recensements selon des critères ethniques étant interdits. **Représenteraient entre 10 et 20 % des corps.**

Réticences d'une partie de la hiérarchie face à la pratique musulmane et de manière plus générale une suspicion : loyauté sans cesse questionnée.

Pourtant l'enquête souligne une **allégeance totale** de leur part. Même ceux qui ont la double nationalité s'affirment avant tout français (demanderaient seulement à rester neutres s'ils devaient intervenir dans leur pays d'origine). **Mais se disent prêts à intervenir dans des pays de culture musulmane.**

Pour ces jeunes l'armée représente un emploi stable. Vécue comme une (2°) chance de se professionnaliser.

En outre pour eux l'armée c'est un uniforme respecté, **elle permet donc d'être reconnu**, et à travers l'uniforme perçue comme effaçant les différentes sociales et culturelles.

Beaucoup ressentent qu'il leur faut en faire plus que les autres pour être reconnus pour leurs compétences.

Leur alimentation suscite des remarques racistes : pour autant l'étude ne relève aucun prosélytisme de leur part. **La religion « ne fait pas l'objet d'une identité collective »** Mais le non-respect par l'armée de ces interdits (devoir manger casher par ex.) est une source de ressentiment « sans générer d'antisémitisme ».

La non-consommation d'alcool est très souvent une barrière à l'intégration.

« Sont traités comme s'il étaient 'différents' alors qu'ils souhaitent précisément devenir invisibles »

Sécurité routière

ASH – 07/10/05 – 1803 – 11

Le Monde – 04-06-22 10/05 – 1803 - 11



Quand tout va mieux et que ça reste inquiétant... Surtout pour la tranche d'âge qui nous intéresse en priorité. Le débat cannabis / alcool enfin éclairé en quelque sorte : à lire. Quant au permis à 1 € c'est fait. Modalités simples. L'idée est intéressante. Met-elle pour autant le permis à la portée de toutes les bourses ? C'est une autre question.

Éléments « inquiétants » pour un bilan positif

2001 : 7 720 morts

2005 : si la tendance se confirme, on devrait être en-dessous des 5 000 morts

Éléments jugés inquiétants :

Persistance de conducteurs présentant un taux d'alcoolémie supérieur aux normes

Augmentation des conduites sans permis

Persistance d'une accidentologie élevée chez les 15/24 ans : 13 % population, 28 % décès

Idem pour les motards : le risque d'être tués est 19 fois plus élevé que pour les automobilistes

Obligatoire, l'éducation routière peine à trouver sa place dans les collèges

Questionnaire en classe de 3° pour délivrance de l'Attestation scolaire de sécurité routière 2° niveau (ASSR2) : obligatoire pour passer le permis

Niveau inégal des questions, tout comme inégalité dans la formation, dévolue généralement aux professeurs d'histoire-géo.

Dépend de l'implication du chef d'établissement,

manque de moyens, de formation, de temps...

Selon un étude, au volant, le cannabis s'avère moins dangereux que l'alcool

Coordonnée par Office français drogues et toxicomanies, enquête SAM

Sous l'influence de cannabis : **1,8 plus de risques** d'être responsables d'un accident mortel qu'à jeun

Sous l'influence d'alcool : **8,5 plus de risques**, même dans les normes autorisées

Si on cumule les 2 produits : **14,0 plus de risques**

Prévalence estimée cannabis parmi l'ensemble des conducteurs : 2,9 % ; alcool : 2,7 %

Fraction d'accidents mortels imputables à la consommation de cannabis estimée à 2,5 %

Confirme le rôle majeur de l'alcool dans la mortalité routière. Nb d'accidents mortels imputables à l'alcoolémie légale : 3,4 % contre 2,5% pour les consommateurs cannabis

6 000 accidents mortels par an : 2270 imputables à l'alcool, contre 180 au cannabis

Lancement du « permis à 1 € par jour » pour les jeunes de 16 à 25 ans

Décret n° 2005-1225 du 29/09/05, J.O. du 30/09/05

Effectif depuis le 3 octobre

S'adresser à une école ayant signé convention : procède à évaluation et établit devis (800 à 1200 €)

Avec le contrat de formation, aller solliciter un prêt auprès d'une banque ayant signé convention.

Après obtention du permis, remboursement sur base 30 € mensuels, (intérêts pris en charge par l'Etat)

A noter apprentis et jeunes bénéficiaires CIVIS peuvent obtenir une aide supplémentaire.

700 000 jeunes passent le permis chaque année

Objectifs : améliorer sécurité et réduire nb de conducteurs sans permis alors que le nb de jeunes tués dans des accidents circulation a augmenté en 2004 ; enfin favoriser l'insertion professionnelle.

Récidive : un point rapide

ASH – 14 & 21 /10/05 – 1807 - 11

Le Monde – 12/10/05 – 1807 - 11



On ne cesse d'en parler mais nous finissons le mois sans pouvoir annoncer de versions définitive sur ce dossier. Aussi avons-nous choisi un point d'où rien ne devienne complètement inutile. A compléter après lecture par le Sénat. Ne ratez pas l'avis de la défenseure des enfants. Il vous concerne.

Les principaux points de la proposition de loi

(Examen au Sénat à partir du 25/10/05)

Extension: jusqu'à présent elle commence à la 2° infraction de même nature (délit assimilé). Prévu d'assimiler les délits de violences volontaires aux personnes à tous les délits commis avec violence.

Jugements rapides : comparutions immédiates ou plaider-coupable et mandat dépôt à l'audience

Limitation sursis mise à l'épreuve : 2, voire 1

Allongement peines : crédit bonne conduite réduit

Bracelet électronique : imposable dans le cadre du suivi socio-judiciaire. 5 ans renouvelables 1 fois.

M. Clément crée une commission d'analyse et de suivi du phénomène

« Déterminer des outils fiables pour mesurer la récidive, analyser son évolution et formuler des préconisations pour la combattre »

Une question de moyens ? : syndicats de la pénitentiaire « conséquence évidente et immédiate l'augmentation du nb de personnes détenues ». Il faudrait appliquer le suivi socio-judiciaire et on manque de médecins, travailleurs sociaux...

La défenseure des enfants plaide pour que soit prise en compte la situation spécifique des mineurs délinquants (10/10/05)

Regrette absence de distinction entre mineurs et majeurs.

La possibilité d'incarcération immédiate n'est possible aujourd'hui que si les mineurs encourent au moins 1 an de prison. L'incarcération des mineurs ne doit être qu'une « **solution de dernier recours** » (convention internationale droits enfants)

La surveillance électronique lui paraît « **peu adaptée** », les mineurs ayant besoin d'un « suivi personnalisé »

Préconise l'accélération de l'exécution des mesures décidées par les tribunaux et le **soutien du travail de prévention de la délinquance**

www.defenseurdesenfants.fr

La prison joue dans l'insertion un rôle définitivement illusoire, dénonce l'OIP

ASH – 28/10/05 – 1814 – 11

Le Monde – 21/10/05 – 1814 - 11



Nous aimerions vous dire des choses plus gaies, mais nous n'en trouvons guère. Alors lisez comme nous ce rapport, qui s'enchaîne « bien » avec l'article précédent, si l'on ose dire...

Rapport OIP fondé notamment sur les rapports d'activité des établissements pénitentiaires.

«Tableau encore assombri»

Les politiques pénales qui favorisent « recours à l'enfermement et allongement des peines » sont mises en accusation.

«D'ici à 5 ans, ce ne seront pas moins de 30 000 places nouvelles qui auront été construites depuis 2005 »

Violence : Promiscuité et « surcroît de coercition » renforcent la violence carcérale : **les incidents collectifs ont augmenté de 155 % en 5 ans**

Les agressions contre les personnels ayant conduit à au moins 1 jour d'ITT ont augmenté de 53 % (519 en 2004)

Et l'année en cours devrait confirmé ces tendances

d'après les derniers chiffres de l'administration.

Santé : l'objectif d'assurer des soins équivalents à ceux offerts à l'ensemble de la population reste « **utopique** »

Les prisons sont « **profondément mortifères** » : taux de suicide 6 fois plus élevé que dans la population générale et 58 % des entrants ayant déclaré une TS n'ont pas eu de consultation psy.

165 personnes ont bénéficié d'une suspension de peine pour raisons médicales entre 04/02 et 12/04, soit un taux de refus de 62 %

Travail : taux d'emploi à 29 % en 2005 (contre 28% en 2000) et taux de formation à 4,5 %

« Seul un tiers de la population détenue a exercé en 2004 une activité rémunérée »

Eviter les « sorties sèches » : en 2004 3 détenus sur 4 ont purgé leur peine sans aménagement

« La prise en charge socio-éducative demeure dans une situation dramatique de sous-effectif »

2,65 % des détenus éligibles à l'aménagement des courtes peines en ont bénéficié entre 11/04 et 03/05

Loi 98 (suivi socio-judiciaire) n'est pas appliquée.

« Réfléchir à ce que pourrait être une politique de prévention de la récidive devrait partir (...) du constat concret de ce qui se passe en prison »

L'OIP, avec d'autres organisations, appellent les Sénateurs à ne pas voter la proposition de loi sur la récidive qui « ne fait aucune place à la réinsertion »

Un tiers des 160 000 habitants de Mayotte en 2003 auraient été des sans-papiers (Insee)

Etrangers clandestins

Dans 21 départements va être expérimenté un programme d'aide au retour volontaire.

Autorisations de travail délivrées aux jeunes étrangers isolés en vue de la conclusion d'un contrat apprentissage ou professionnalisation

Circulaire Direction de la Population et des Migrations suite à la loi de cohésion sociale

Si prise en charge ASE avant 16 ans et toujours pris en charge au moment de la demande, la situation de l'emploi ne peut être opposée à la demande.

Si prise en charge ASE après 16 ans, ou plus pris en charge au moment de la demande, autorisation de travail délivrée après un examen « au cas par cas »

Demande examen bienveillant de la situation de l'emploi lorsqu'ils présentent une promesse d'embauche à l'issue de ces contrats.

Le décret sur le fichier des hébergeants d'étrangers attaqué devant le Conseil d'Etat

Gisti, LDH, IRS : recours contre le décret autorisant les maires à mémoriser des informations jugées « excessives, non pertinentes et non adéquates ». Garanties de confidentialité jugées insuffisantes et durée de conservation des données (5 ans) excessive (avis partagé par la CNIL)

L'ensemble de ces requêtes est rejeté par le Conseil d'Etat dans un avis du 12/10

Politique de l'immigration Déclarations et autres informations

ASH – 07-14-21-28 /10/05 – 1787 - 11

Le Monde – 07 & 10/10/05 – 1787 - 11



*Comme toujours c'est au moins à parcourir.
Comme souvent on annonce un projet de loi.
Attendons donc une nouvelle loi. Et soyez
attentifs aux tendances qui se manifestent.
Mineurs isolés, peut vous concerner : lisez
donc.*

M. Sarkozy prépare un projet de loi sur l'immigration
Renforcer capacité de fixer **objectifs quantitatifs**
« Mieux **maîtriser l'immigration familiale**, en agissant
sur tous les leviers »

« Promouvoir **immigration choisie** d'étudiants (...) et
« **dans une certaine mesure** » d'actifs.

Etrangers malades : la lutte contre les détournements
est une priorité

Réduction des délais d'examen des demandes
d'asile et lutte contre l'immigration irrégulière **en outre-
mer** (Voir rubrique **Santé**)

Droit du sol

M. de Villepin : le gouvernement va « travailler dans
le sens » d'une remise en cause du droit sol pour lutter
contre immigration clandestine Mayotte. « Il n'est bien sûr
pas question de remettre en cause le principe du droit du
sol dans notre pays, mais il est question de trouver une
solution au problème de Mayotte » (voir 09)



« L'appel des cent », suite

ASH – 28/10/05 – 1808 - 12



*A vous de jouer !! Là on vous donne la parole,
mieux on vous demande de vous exprimer.*

MM. Roméo et Rosenczveig ouvrent le débat national
qu'ils demandent à l'Etat (voir RVP septembre) sur la
réforme de la protection de l'enfance.

Pour ce faire, ils lancent un site Internet et 6 forums de

discussion. Les contributions seront «**versées au débat public**»

www.appeldes100-debatnational.com

Conseil national des villes (CNV) : rapport d'activité 02/05 et propositions pour la refondation de la politique de la ville.

ASH – 14/10/05 – 1802 - 12



Voilà qui vous concerne. Frappante, l'insistance sur les moyens de droit commun : intervention de l'Etat préconisée pour les espaces en « décrochage massif ». Tout reste à suivre bien sûr : critères, désignations, procédures. Mais la réflexion est un préalable indispensable. A voir si elle épouse ou non vos propres constats.

Mandat du CNV arrivé à son terme le 6 octobre.

Déplore que le pilotage de la prévention de la délinquance n'ai pas trouvé de solution dans l'organigramme du gouvernement.

Fait état du « **désarroi** » de nombreuses assocs de terrain, fragilisées par les **financements multiples**.

Souhaite une reformulation de la politique de la ville « **dans ses objectifs et dans sa forme** » :

Politique urbaine de **développement et de rééquilibrage** : solidarité entre collectivités et déploiement des moyens de droit commun (Etat)

Politique de lutte contre la **relégation urbaine** : intervention de l'Etat quand « décrochage massif »

Prescrit le maintien de contrats liant l'Etat et les collectivités locales garantissant d'abord le socle des moyens droit commun mobilisés sur les territoires concernés + moyens spécifiques

Souhaite intégrer la maison de la cohésion sociale et a demandé à M. de Villepin de « présider un comité interministériel à la ville avant la fin de l'année

Bientôt dispos sur www.ville.gouv.fr

La mobilité des habitants des ZUS accentue la concentration de personnes fragiles

ASH – 28/10/05 – 1813 - 12



Pour l'essentiel confirme sans doute vos constats. Parle très fort de pauvreté. Pour les détails, le lien Internet bien sûr.

2° rapport de l'Observatoire national des ZUS

Se donne pour tâche de bâtir une « évaluation rigoureuse » de la politique de la ville.

Chômage : 21 % (+ 2 fois supérieur à la moyenne nationale). + 1 point en 2004 : baisse des emplois aidés et aussi des non aidés dans secteur marchand.

Ménages non imposés : 57 % (40 % en moyenne)

Faits délinquance constatés : 68 ‰ habitants (47‰

en moyenne)

Indicateurs scolaires : indiquent « la permanence des phénomènes de ségrégation spatiale »

D'autres études apportent des éléments nouveaux :

Mobilité résidentielle importante des habitants, surtout à partir de 30 ans. Ce peut être bien sûr positif mais le revers c'est le départ de ces zones des personnes ayant « une trajectoire sociale ascendante », peu compensés, accentuant donc le poids des personnes les plus fragiles, qui, elles, ont tendance à rester dans les ZUS.

Importance des charges qui pèsent sur les communes ayant à gérer des ZUS et les inégalités entre ces communes.

La Ministre déléguée à la cohésion sociale (Mme Vautrin) souhaite une amélioration des outils d'évaluation., d'autant que les contrats de ville arrivent à échéance.

Pour le rapport : www.ladocumentationfrancaise.fr

L'acte éducatif en questions

ASH – 14/10/05 – 1790 - 12



On peut estimer que les mêmes choses reviennent quand la même question est traitée mais quand cette question est centrale, il est intéressant aussi de repérer exactement ce qui revient. La deuxième partie nous plaît : elle décompose l'acte éducatif, donne sa source (Mendel) et propose en conséquence un vocabulaire. Peut être utile.

M. J.M. Zejgman : directeur d'une maison d'enfants, formateur et consultant.

La loi 2002 amène à construire des outils : droit des personnes, démocratie, évaluation, etc..

Quand les équipes définissent les notions d'éducation et accompagnement c'est souvent en termes techniques : limites, apprentissage... C'est fondamental mais situé du côté de ce que l'éducateur va mettre en place.

Où est l'interrogation sur la dimension symbolique de la notion d'éducation ?

L'éducateur a un savoir-faire et un savoir être : **agir et symbolique confondus dans la transmission à travers un questionnement permanent. Il faut articuler ces deux axes et ne pas les opposer.**

Formation régulière, réunions d'équipes, analyse de la pratique, intervenants extérieurs, colloques, etc..

Même chose au sein des écoles, parfois démunies face aux évolutions de la société et la question du sens : attention à ne pas opposer sociologie et psychanalyse, action et symbolique. A ne pas laisser des « querelles d'opinion » prendre le pas sur l'approche épistémologique.

Les professionnels de terrain doivent transmettre une culture éducative « humaniste »

M. Y Cathelineau : ES et formateur-consultant

Reprendre concepts issus des travaux de G. Mendel.

Différencie « l'acte » de « l'action »

Action : notion de concepts, de réflexion

Pré-acte : désir, motivation, intention

Post-acte : récit, évaluation de l'événement

Acte : rencontre du sujet porteur d'un projet d'action avec la réalité.

Si les professionnels peuvent dire ce qu'ils pensent sur ce qu'ils font, ils ont plus de pouvoir sur l'acte : plaisir, motivation, sens de la responsabilité

Il faut étudier le niveau même de l'acte, cette confrontation avec la réalité ; la part du réel dans l'activité éducative est incompressible

Le travail social mobilise la subjectivité : alors attention à la taylorisation des tâches.

Toujours Mendel, il y a 2 formes de pensée :

La pensée rationnelle : Consciente et verbale, celle de l'action mise en forme dans le pré-acte. Reconnue, c'est celle des sciences sociales (risque d'hypothèses se transformant en certitudes)

La pensée du faire : affronte la réalité avec ses inconnues. celle des travailleurs sociaux, qui se décompose en :

« **Pensée du savoir-faire** » : acquisition de méthode, et acquis de l'expérience. Se constitue à la faveur des actes anciens (ce que doivent évaluer les jurys de VAE)

« **Pensée inventive** » : flair, sagacité, Promptitude dans l'action, vivacité d'esprit. Innover pour résoudre pbs nouveaux. Or « **dans une relation éducative, il n'y a que des réactions nouvelles** ». « Les méthodologies rigides ne conviennent pas en éducation spécialisée »

Il faut conserver le « **pouvoir sur ses actes** », et alors le « **pouvoir de l'acte** » peut intervenir sur la réalité et provoquer des changements.

Programme de réussite éducative : constat d'échec ou solution d'avenir ?

ASH Mag – 09-10/05 – 1776 - 12



Indéniablement nous avons aimé. Beaucoup aimé comme très souvent les interventions de F. Dubet. Le scepticisme de ces contributions est-il excessif? Pour le savoir il faut attendre un premier bilan de toute façon. En attendant, les questions posés sont intéressantes.

Dispositif faisant partie du plan de cohésion sociale

« **Rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés** ». Des moyens pour rétablir l'équilibre entre les enfants des ZUS et les autres.

« L'école joue un rôle prépondérant mais ne peut pas tout. **Un accompagnement est indispensable sur le plan social, culturel, sanitaire, afin d'aider la famille dans son rôle éducatif** »

1.46 milliard prévus d'ici à 2009 : internats de réussite, partenariat avec grandes écoles/univ, et **équipes locales de réussite**.

Professionnels sociaux, sanitaires et éducatifs déjà en poste : une équipe par projet. Prise en charge d'enfants de 2 à 16 ans.

Pour l'instant 31 millions d'euros affectés à 200 équipes pour 60 000 jeunes

Projets labellisés : soutien familles, lutte contre l'obésité, prévention violence, activités sportives....

Ne se substitue ni à l'EN (ZEP, REP...) ni aux dispositifs hors école (CEL, CLAS...) : prise en charge globale, fédération de moyens.

Manque de lisibilité : piloté par la DIV pour enfants repérés par l'EN et mis en œuvre par équipes hétérogènes. « Syndrome millefeuille » ? (Cemea)

Organisations professionnelles travailleurs sociaux : « **on fait comme s'il n'y avait jamais rien eu** » (CFDT Santé-Sociaux).

Lutte contre l'obésité ou la carie dentaire ? : « **Il existe pourtant des centres de PMI** » (DEI) « On ferait mieux de s'interroger sur les dysfonctionnements de la prise en charge sanitaire »

EN : on confie de plus en plus à des partenaires extérieurs des « missions qui (...) étaient remplies au sein de l'école » (SNES-FSU). Les équipes médico-sociales EN se sentent oubliées.

Aveu d'impuissance ? **Notre école « n'est efficace que pour une partie de la population »** Massification du système, allongement des études : écarts entre établissements, cours particuliers. Ce dispositif «participe de la même logique, mais pour ceux qui n'en ont pas les moyens ». (Dubet)

Alors une discrimination positive qui éviterait à l'école de se réformer ? Quid du risque de stigmatisation des enfants et familles pris en charge ? Sur quels critères et qui va juger que tel ou tel enfant, telle ou telle famille ?

Dubet : « **effarant de dire à des instituteurs de signaler des enfants de 2 ans. Comme on n'est pas en mesure de traiter les grands pbs sociaux que sont le chômage, l'urbanisme... on est en train de dire aux gens qu'on va les traiter, eux, comme des pbs sociaux** ».

Faut-il refuser pour autant d'y participer ? La tendance est plutôt au pragmatisme.

DEI : [ce type de choses] « **si on le fait depuis déjà des années et que les pbs demeurent, c'est qu'il y a (...) quelque chose qui ne marche pas** »

Dubet : « **Il ne s'agit que d'un prolongement de l'école hors de l'école** »

Pour la majorité des chercheurs, travailleurs sociaux et pédagogues, l'essentiel serait dans une **refonte de l'EN et de son articulation avec le social**

DEI : « **En posant un cadre, on crée (...) un hors cadre, de l'exclusion. chaque fois qu'on cherche à lutter contre l'exclusion, on crée des dispositifs qui la fabriquent** ».

DEI : « **Ces dispositifs pensés «pour» échouent s'ils ne sont pas pensés «par»** ». Les familles ciblées joueront-elles le jeu de cette réussite ?

Dubet : «**La grande affaire, c'est que l'école s'adapte elle-même à la diversité des pbs qu'elle rencontre. Et non qu'elle persiste à défendre un modèle contre les évolutions de la société**»

DSL : des travailleurs sociaux créent un groupe de travail interdisciplinaire

ASH – 21/10/05 – 1799 - 12



Décidément des apports concrets sur le DSL : nous n'allons pas nous en priver. Intéressant

de constater comment une dynamique axée sur la réflexion aboutit à des opérations concrètes. A parcourir... et creuser avec la biblio si vous le désirez.

Comité de développement social local (CDSL) créé en 2002 à Is-sur-Tille en Côte d'Or : 4000 habitants, 20 kms de Dijon.

Aller plus loin dans le partenariat en décloisonnant les interventions, mutualisant les compétences

ML, Direction famille CG, CS, Assoc, CCAS, etc.

Instance de réflexion et proposition auprès des élus

« Davantage dans la mise en réseau et en contact que dans le développement de projets (...) relais aux idées, réseau neuronal »

Comité de pilotage, + commissions indépendantes (emploi, santé...) **Lieu d'échanges non hiérarchisé.** Ce n'est pas une commande des institutions mais leur travail y est reconnu

Permet d'aborder des questions touchant à l'ensemble des territoires et « d'éviter de mettre les gens dans des boîtes comme on nous le demande trop souvent »

Commission emploi débouche sur un « lieu unique pour l'emploi » et la participation à un projet européen Equal (place des femmes dans l'emploi)

Commission illettrisme débouche sur un atelier d'alphabétisation financé par le Fasild

Commission logement aboutit base de données pour répertorier les offres + 2 logements d'urgence

Commission santé a permis la détection de pbs d'alcoolisme et de santé mentale

Une **commission de suivi des situations individuelles** a vu le jour : suivre les personnes aux différentes étapes de l'insertion.

Le CDSL a participé à la rédaction de la charte du « pays ». Participe au lien entre l'économique et social à partir du diagnostic territorial.

Mais son existence demeure fragile : le Comité a pris de l'ampleur, il est davantage reconnu, aussi les institutions sont-elles beaucoup plus présentes

Conséquence : une plus grande formalisation

Biblio : le DSL, gadget ou véritable levier ? Témoignages aussi de directeurs de CAF.

« Territoires, action sociale et développement » CNAF – n° 81 – 01 45 65 52 52 -

Un lieu d'écoute pour les jeunes consommateurs de cannabis

ASH – 07/10/05 – 1788 - 12



C'est simple et comme souvent ça marche bien. On trouve beaucoup d'exemples ces temps-ci de réussites en dehors des dispositifs. C'est intéressant.

Caan'abus créé à Bordeaux début 2004 : lieu d'accueil pour poly consommateurs et notamment jeunes accros au shit.

La consommation de shit a doublé entre 93 et 99 (jeunes 17 ans) : les structures de prises en charge sont souvent dépassées.

En outre les jeunes quittent parfois ces lieux « trop stigmatisants » et l'image qu'ils leur renvoient.

Alors souvent arrivées trop tardives dans les centres, malgré les conséquences de ce produit : dégradation des liens sociaux, etc., sans compter les troubles broncho-pulmonaires.

Local mis à disposition de 5 assoc par la Croix-Rouge. Service ouvert presque tous les jours et géré par un comité de pilotage. Equipe jeune et pluridisciplinaire : éduc, psys + 1 médecin.

Répondre aux questions, donner des conseils, proposer un suivi. Lieu neutre, à la libre disposition, sans blouses blanches. **On peut passer, regarder, venir plusieurs fois et voir quelqu'un après.**

Prise en charge anonyme et gratuite. Rarement plus de 5 entrevues. **Le 1° contact est primordial : ni jugement ni banalisation.** Analyser les pratiques réelles, distinguer le mal-être caché de l'usage réellement festif.

Pour la majorité des jeunes, quelques entretiens aboutissent à la réduction ou l'arrêt du produit.

La polyvalence de l'équipe crée une grande réactivité : orienter etc. vite. « Si on diffère la prise de contact on sait qu'on a 50 % de risques de ne plus revoir [le jeune] ».

Pour 20 à 30 % des jeunes espace passerelle pour l'orientation vers un centre de soins est nécessaire.

Pour assurer une prise en charge coordonnée, l'équipe a été formée : travailler sur les mêmes référentiels. Qu'entend-on par « addiction, dépendance, abus », etc..

Le lieu s'ouvre de plus en plus aux parents, et se veut ressource pour les professionnels parfois démunis : CPE, infirmières scolaires, médecins etc..

Suivi systématique des jeunes 3 mois après leur passage : un coup de fil, voir où ils en sont.

Va accueillir (1 psychologue) jeunes majeurs sous le coup d'une injonction psychosociale. Mais la philosophie du lieu restera la même et il peut être intéressant pour ces jeunes d'en côtoyer d'autres

La fréquentation devrait atteindre 350 personnes en fin d'année contre 200 en 2004.

Environ 30 % arrive grâce au bouche à oreille. Cela prouve que les actions d'information portent leurs fruits (lycées, médecins, etc..)

Néanmoins les jeunes (14/22) restent difficiles à atteindre. Le but étant que les adultes les repèrent mieux et « soient moins prisonniers des représentations fantasmagoriques du produit »

Rénovation urbaine : quand les travailleurs sociaux accompagnent le relogement

ASH – 07/10/05 – 1785 - 12



Un bel exemple de ce que l'on peut faire si on associe vraiment les travailleurs sociaux à ce type d'opération, au lieu de les laisser s'épuiser « autour ». Intéressantes les remarques sur les différences entre une offre en direction de tous et un dispositif social. A parcourir au moins.

Cergy dans le Val d'Oise : quartier de la Croix-Petit.

1200 personnes, enclavé, paupérisé.

Décision 2002 : détruire les 462 logements sociaux existants et construire en 900, dont 350 sociaux. Insuffler de la mixité sociale.

Accompagnement social : 1 ADL + 3 postes travailleurs sociaux (ville) et à côté de la MOUS une Mission d'ingénierie et de suivi social (Pact Arim 93) : coordonner acteurs sociaux (3 ans)

Un « Espace d'accueil Croix Petit » ouvre en 2004 + boutique emploi (demande de la ville)

250 000 € par an sur 3 ans

Le relogement 1° tranche est presque achevé, (≈ 100 appartements). Enquête à domicile (MOUS) : 134 besoins de relogement pour 102 locataires.

Difficultés : 80 % des gens veulent rester dans le quartier mais les logements sociaux sont éparpillés sur la commune, forte demande de grands logements et capacités financières très faibles. 60 % petits salaires, sinon RMI, Assedic ou invalidité

Au moment du relogement chaque famille dispose d'un travailleur social référent. Sur les 100 ménages 1° tranche, 60 l'ont accepté. Et 20 seulement étaient connus des services sociaux : détection de difficultés.

Accompagnement individuel et actions collectives

Chaque institution a ses compétences propres : forte implication du Pact Arim. Les travailleurs sociaux travaillent aussi avec les agents de la rénovation urbaine, qu'ils ne connaissent pas forcément bien.

Pour la 2° tranche, les travailleurs sociaux effectueront l'enquête au domicile avec la MOUS : cette proximité est très rare : **façon de sortir des champs d'intervention traditionnels.**

De même l'espace accueil est une occasion de travailler différemment : offre proposée à **tous les habitants.** « la relation de confiance est tout à fait différente ». « Relation égalitaire »

Quand le projet aura été mené à terme, moins de la moitié des résidents actuels y habiteront.

Faciliter l'accès des jeunes étranger isolés à un titre de séjour

ASH – 28/10/05 – 1812 – 12

Le Monde – 31/10/05 – 1812 - 12



On connaît l'imbroglio juridique de cette question. Intéressant de voir comment on peut travailler de manière à ce que joue l'effet de la circulaire 2002. (Voir dossier Immigration, rubrique Société)

Dans le département du Nord création d'une plate-forme d'accueil et d'orientation.

Protocole liant département, préfecture, justice, partenaires publics et associatifs

Entretien avec M. Derosier, Pdt CG Nord

Fermeture de Sangatte et surveillance accrue aux frontières : le Nord s'est retrouvé avec un grand nb de jeunes étrangers.

232 mineurs (relevant de l'ASE) en 2002 pour une capacité d'accueil de 85 places...

L'accueil des mineurs isolés relève de l'ASE mais face

à l'argumentation de charges qu'il représente il est regrettable que l'Etat ne s'investisse pas.

Quelle a été votre solution pour répartir les compétences ?

Début 2006, le département va créer deux unités d'accueil d'urgence de 15 places chacune, ouvertes 24 h sur 24 h sur 365 jours.

Etat : décisions de justice. Permet l'entrée des mineurs dans le système de protection avec mesures d'assistance éducatives

PJJ : coordination évaluation des situations (avec EN pour bilan scolaire, DDASS et Droit des jeunes)

Département : orientation vers une structure.

Quid du retour dans le pays d'origine ?

Pas assez de recul pour vraies statistiques mais nous estimons que **50 % des jeunes souhaite s'inscrire dans un projet d'intégration.**

Et pour donner le cas échéant les moyens du retour, il faut que **l'Etat** passe des accords internationaux garantissant les conditions d'insertion.

Votre dispositif peut-il faciliter l'accès à un titre de séjour ?

Les jeunes **pris en charge après 15 ans** subissent les effets de la loi 2003 : à 18 ans ils se retrouvent dans la clandestinité. La circulaire de mai 05 demandant aux préfetures d'accorder le titre dans certains cas est un début de réponse.

Mais il faut considérer que les mineurs isolés pris en charge par l'ASE entrent ensuite dans la catégorie des jeunes majeurs.

Le travail réalisé dans le cadre du protocole (évaluation, accompagnement), en permettant de mieux cerner le projet du jeune, facilitera l'examen de sa situation par la préfecture.

La protection de l'enfance en Angleterre

ASH – 14/10/05 – 1791 - 12



Vous savez combien nous aimons les comparatifs. Nous n'allions pas boudier celui-ci. A vous de voir : l'entretien de la fin éclaire bien des choses que le texte n'explique pas forcément. Systèmes fondamentalement différents.

Référentiel d'évaluation interministériel élaboré en 2000 : évaluation besoins et risques en lien avec les autres professionnels (1998: infos peuvent être partagées en cas d'inquiétude, respect du devoir de confidentialité), définition d'un programme d'action et évaluation de la réponse.

Participation et adhésion de la famille recherchées.

Evaluation démarre 24 h après le signalement et est réalisée dans les 7 jours pour déterminer le seuil de déclenchement d'une mesure de protection..

Le travailleur social a des pouvoirs d'investigation, le juge intervient en dernier recours (placement)

Après on peut déclencher 2° phase d'évaluation.

Tout enfant jugé en risque de maltraitance est inscrit sur le registre protection de l'enfance de dans chaque collectivité locale : sur 160 000 enfants

signalés chaque année, 25 000 inscrits.

Organisation décentralisée, ouverte au secteur privé à but non lucratif : gamme diversifiée de prises en charge. Mais l'Etat fournit 75 % du budget des collectivités locales et a droit de regard

Commission d'inspection services sociaux publie chaque année dépense et performance des services

Une agence de travailleurs sociaux indépendants a publié un bilan du référentiel. 75 % parents jugent qu'ils sont mieux associés aux décisions et sa mise en place accroît le travail entre institutions.

Il y avait un autre objectif, sortir la protection de l'enfance de la seule lutte contre la maltraitance, et il ne semble pas être atteint.

Manque de moyens : de 20 à 40 % des postes travailleurs sociaux ne sont pas pourvus dans le service public, en particulier en protection de l'enfance. **« la prévention n'est pas prioritaire par rapport aux situations d'urgence »**

Réforme en 04 vers plus de prévention alors que se poursuit la lutte contre la pauvreté des enfants (3 millions en dessous du seuil contre 4 en 1997) :

Centres socio-éducatifs (accueil, soutien, emploi, aide sociale, santé) devraient être créés dans les quartiers les plus pauvres du pays.

Favoriser les progressions de carrière pour rendre plus attractifs les métiers du social

Mieux coordonner les politiques institutionnelles : conseils locaux pour la protection de l'enfance dans chaque collectivité (tous les professionnels)

Bases de données autorisées (jeunes – 18 ans) : tollé chez les travailleurs sociaux. Inutile et contraire à leur éthique.

Entretien avec M. Grevot : « Voyage en protection de l'enfance, comparaison européenne »

La réforme anglaise date de 1989, c'est récent
Système centré sur l'enfant et non sur la famille
Cherche à équilibrer les pouvoirs entre justice et travailleurs sociaux.

Fondé sur l'exigence du résultat, avec un quasi-marché, régulé par critères d'efficacité et vérifié par comptes rendus permanents.

Les Anglais estiment que la notion de l'attachement prime alors que nous pensons que le lien parents-enfant est essentiel. Au bout d'un an en famille d'accueil, l'objectif est d'enclencher un processus pouvant conduire à l'adoption par cette famille.

La prévention relève souvent du secteur caritatif
On ne peut importer tels quels des systèmes sociaux toujours liés à un contexte politique et culturel. Mais l'Angleterre a fait aboutir des réflexions sur évaluation opérationnalité, rapports de pouvoir entre famille et professionnels.

Procédures plus claires et plus lisibles
La France « reste marquée par le paternalisme » : il faudrait s'emparer de la loi 2002 pour développer la notion de réponse adaptée aux besoins.

En Allemagne ou Belgique, la dimension préventive est davantage valorisée.

Les sans-abris vie, mort en France, UK et Europe

Le Monde – 11/10/05 – 1800 – 11

ASH- 07 & 28 /10/05 – 1795 - 11



L'hiver approche, on va bientôt entrer dans le décompte des morts de froid. Le 1^{er} article est bouleversant. La dignité opposée à un « cimetière des indigents » aux relents de XIX^e. Et puis des infos plus habituelles, nécessaires. En UK ce n'est pas mieux, et au-delà dans toute l'Europe. Avec un site

A Paris, une chapelle à la mémoire des SDF
Dans le 1^{er} arrondissement, 33 cadres en bois dans la chapelle de St-Leu-St-Gilles : noms, dates de naissance et de mort. L'assoc « Aux captifs, la libération » est à l'origine de ce projet.

Cette église est le refuge des marginaux
Jusqu'à présent il fallait aller dans le Val-de-Marne à Thiais : cimetière des indigents

L'assoc souhaiterait une action des municipalités sur le modèle des monuments aux victimes des guerres mais déplore surtout l'aggravation des conditions de vie des SDF et le manque de moyens des travailleurs sociaux.

Un rapport sur la santé des sans-abris en UK
Fédération européenne d'assoc nationales travaillant avec les sans-abri

Espérance de vie : 42 ans
Risque de mort non naturelle 4 fois supérieur à la moyenne - Taux de suicide 35 fois supérieur
50 % dépendants alcool, 70 % utilisent des drogues
Entre 33 et 50 % : troubles de santé mentale
Inadéquation des réponses : horaires et emplacement des services d'accès aux soins, discrimination, cloisonnement entre les services. www.feantsa.org

L'urgence sociale est un phénomène européen
FNARS et Feantsa se rejoignent sur ce constat.

« On retrouve de plus en plus dans la rue des jeunes, des femmes, des étrangers, traduction d'une évolution de la société » Toute l'Europe est concernée.

La comparaison des statistiques est difficile car la définition du sans-abri n'est pas la même partout.

70 000 environ en France
Approche globalement semblable dans ces pays, avec encadrement caritatif complémentaire, ce qui n'est pas sans poser de questions. « Bonne conscience (...) entretenir la notion d'urgence ? » www.feantsa.org

2,6 millions de personnes bénéficient de l'aide sociale des départements

ASH – 07 & 14 /10/05 – 1781 - 12



On n'en finit pas de donner des chiffres qui

disent et redisent la même chose. Mais il faut bien, en tant citoyens et travailleurs sociaux saisir l'importance de cet enjeu.

Le RMI bien sûr mais le nb des autres bénéficiaires continue aussi d'augmenter, principalement l'APA.

2004 métropole : 39 % personnes âgées, 9 % handicapés, 10 % enfants et 42 % Rmistes

268 400 enfants pris en charge par l'ASE (+2,2 % en un an), soit 16 enfants sur 1000 (0 à 21 ans). 51% accueillis suite à une décision judiciaire et 49% relevant d'une mesure d'action éducative

Congrès ADF 27-29/09 : « Cri d'alerte ».

Comment le gouvernement peut-il vouloir limiter à 3 % l'évolution des dépenses des CG avec cette « explosion des dépenses sociales » ?

Exige un remboursement rapide des 462 millions manquant au titre du RMI.

Appelle à la mise en œuvre d'une véritable péréquation interdépartementale.

A noter que la majorité des départements de droite avaient décidé de boycotter cette rencontre

« Les modes d'organisation adoptés par les CG pour la gestion du RMI suite à la décentralisation » DRESS

www.sante.gouv.fr

Offre sociale et médico-sociale : l'Uniopss demande une régulation clarifiée

ASH – 30/09/05 – 1779 - 12



Nous traitons rapidement. Donne un aperçu des fameux axes autour desquels asseoir l'identité associative. Réflexion toujours présente.

Document conjoncturel sur enjeux politiques et budgets 2006 : « **La "panne" de l'appareil public dans une société en mouvement** »

Les réformes manquent de lisibilité et de cohérence. Modèle social « **tantôt d'inspiration libérale, puis sociale, parfois socio-libérale** ». L'Uniopss souhaite **mode de régulation clairement affirmé**.

Souhaite la reconnaissance des associations comme « **acteurs de la vie socio-économique** ».

Affermir l'identité associative autour de « **responsabilité partagée** » de l'intérêt général, non-lucrativité et organisation collective.

La CFDT souhaite un « contrat social » pour les secteurs sanitaire, social et médico-social

ASH – 28/10/05 – 1816 - 12



Bon à savoir. Une pierre de plus au moulin de ces difficultés de recrutement sur lesquelles il est fait tant d'alertes. A suivre.

Fédération CFDT Santé-sociaux : réunir toutes les chambres patronales, les syndicats et le ministère. Définir des règles communes : emploi, salaires, formation, conditions de travail et dialogue social. Ce contrat obligerait toutes les parties et pourrait ensuite être adapté dans les branches.

Le secteur emploie 1,5 million de salariés (50% au SMIC - estimation CFDT) et doit se montrer plus attractif pour recruter des jeunes. Alors que les réformes successives suivent une « logique uniquement économique (...) dimension sociale (...) désespérément absente »

En outre les problèmes de calendrier au niveau des dotations, placent les établissements dans l'incapacité d'anticiper. Difficultés de trésorerie et/ou excédents de fin d'année



Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

ASH – 14/10/05 – 1789 - 13



Devrait concerner votre public.

Décret n° 2005-241 du 14/03/05, J.O. du 18/03/05
Pour les jeunes 16/25 ans

- **Un droit à l'accompagnement vers l'emploi**

- Bénéficiaires
- Mise en œuvre

- **La réforme du CIVIS**

- Signataires du CIVIS
- Régime du CIVIS
- Accompagnement professionnel du jeune
- Formalités pour les intervenants



Le nombre de chômeurs baisse, mais l'emploi salariés stagne

Le Monde – 29/10 /05 – 1809 - 21



Des tas de choses au-delà des chiffres. Les indicateurs, toujours les mêmes, mais présentés différemment, accentués sur tel ou tel point, brossent mois après mois un tableau instructif. Et le chômage des jeunes décidément a bien du mal à baisser.

Recul en septembre pour le 6^e mois consécutif

Diminution de 0,9 % : **chômage à 9,8 %**

Reste un des plus élevés de la zone euro

Les hommes, - 1,4 % ; les femmes – 0,4 %.

Moins de 25 ans : 23 % chômage (légère augmentation), contre 8,8 % pour 25/49 ans et 7 % pour 50 ans et +.

L'ancienneté moyenne chômage augmente toujours

Chômage longue durée : - 1,3 % (09) et - 0,3 (1 an)

Fin septembre, 2 379 800 demandeurs inscrits ANPE catégorie (recherche TP CDI).

L'Insee évalue à 1,2 million le nb de personnes touchées par le sous-emploi et voulant travailler plus en 2004 (soit près de 5 % des actifs en emploi). Le secteur tertiaire regroupe 93 % des situations de sous-emploi. www.insee.fr

Sorties du chômage : + 6,1 % sur 1 an,

Reprises d'emploi déclarées + 10 % sur 1 an mais entrées en stage en forte baisse (- 10,1 %)

Absences au contrôle /radiations administratives toujours à un haut niveau : respectivement 36,2 et 8,2 % des motifs de sortie du chômage.

M. Borloo satisfait. Facteurs auxquels il attribue ces chiffres : « **record historique de constructions** », **développement apprentissage et contrats aidés** (notamment services à la personne)

A noter également modernisation du service public : **72 sites équipés de logiciels de recrutement par simulation.**

Cette baisse du chômage ne reflète pas une reprise de l'emploi liée à la croissance. 2^e trimestre 05 le nb de demandeurs d'emplois recule de 38 500 (secteur marchand), mais l'effectif salarié n'y progresse que de 4 900.

Cette baisse continue s'explique principalement par la

Annonces et infos diverses

Le Monde – 15 & 17 /10 /05 – 1794 - 21

ASH – 07-14-21-28 /10/05 – 1794 - 21



Un peu de tout et beaucoup d'annonces. Lisez le rapport autour de la « contribution Delalande ». C'est intéressant, cela a déjà été préconisé. Alors oui ou non ce type de prélèvements est-il préjudiciable à l'emploi ? On aimerait disposer de statistiques, ou de liens Internet. Et puis si vous vous perdez dans les contrats aidés et leurs multiples mutations, vous pouvez vous faire aider...

Propositions du 1^{er} Ministre aux syndicats

« Sécurisation des parcours professionnels » : crédit formation pour les jeunes sans qualification et renforcement de la VAE

Réduire les inégalités : discriminations, inégalités salariales. Instauration d'un « service public d'orientation pour l'université »

Créer un « ticket transport » sur le modèle du ticket restaurant : compenser le prix de l'essence.

Un rapport propose de taxer tous les licenciements

IGAS / IGF : Etendre la contribution Delalande (due pour licenciement des salariés + de 50 ans) à tous les salariés. Prélèvement obligatoire aussi après toute mission d'intérim, fin CDD, etc..

« Responsabiliser » les entreprises en faisant peser sur elles une partie du coût du chômage.

Selon le rapport la contribution a peu d'impact sur l'emploi des seniors (alors que selon le Medef elle dissuade d'employer des seniors)

Ordonnances sur l'emploi

Le Conseil d'Etat juge **le contrat « nouvelles embauches » juridiquement valide** (19/10)

La CFDT annonce d'autres recours.

Quant à l'ordonnance excluant temporairement les moins 26 ans du calcul des effectifs il la renvoie devant la justice européenne.

Emploi des jeunes

57 430 jeunes moins 25 ans (chômeurs depuis + 1 an) reçus entre juin et septembre par l'ANPE, ce qui correspond aux objectifs

55 885 offres d'emploi proposées (moitié en contrat durable et 20 % contrat aidé)

7 013 formations prescrites

50 % des prestations proposées sont des prestations d'accompagnement sur 3 mois

Contrat nouvelle embauche

M. de Villepin annonce que « **le cap des 100 000 CNE a été franchi** »

Rappel : questions-réponses actualisé toujours en ligne au ministère de l'Emploi www.travail.gouv.fr

+ circulaire Unedic n°05-18 du 14/10/05 qui précise les règles de conclusion et de rupture du contrat

www.assedic.fr

Contrats aidés

2 conventions d'objectifs signées entre ministères Emploi et Jeunesse : en tout 10 700 embauches prévues en CA/CAE dans secteurs associatif, sportif et information jeunesse. D'autres devraient suivre.

M. Borloo table sur 210 000 contrats aidés dans le secteur non marchand d'ici à la fin 2005.

Biblio

Supplément juridique ASH sur les contrats aidés
13 € + 5 € le port – 01 41 29 98 73

92 % des structures de l'IAE confrontées à la question des discriminations

ASH – 07/10/05 – 1783 - 21



Peut-être très familière pour vous cette question mais c'est intéressant de la voir posée par et pour les structures elles-mêmes. La tendance est quand même à se pencher sur la discrimination et on ne peut que s'en réjouir. Cet article a le mérite de bien montrer les effets pervers qu'elle engendre.

Entretien avec M. Viteau, consultant

La discrimination dans l'IAE serait un « secret de famille », dites-vous.

Si les structures ne sont pas sélectives, elles ont **affaire à la discrimination dans les demandes des entreprises ou des particuliers**. Très peu abordé.

La loi de lutte contre les discriminations ne date que de 2001 mais on peut se taire aussi parce qu'on « co-produit », en adhérant passivement à des critères, même si ce n'est pas fréquent.

92 % des structures déclarent être confrontées à cette question mais 81 % disent ne pas connaître la loi de 2001 : il faut construire des compétences juridiques et techniques. Il faut apprendre également à aborder le sujet avec le salarié. Il faudrait travailler davantage avec l'ANPE qui a progressé sur cette question, et/ou le Fasild.

La réaction la plus courante est **d'interrompre la relation avec le client** : louable, mais ne règle pas la question. Ou alors **on protège un salarié** en lui évitant certaines entreprises, et on ne fait que renforcer le caractère diffus de la discrimination.

En outre des services s'ethnicisent (ex. la médiation sociale) : que doivent faire les IAE inscrites dans une logique de négation des différences ?

L'intégration demande des efforts individuels (tensions inter-ethniques, etc.), mais **la discrimination c'est de la responsabilité de l'entreprise, de l'environnement**.

A noter : M. Viteau a proposé un plan d'actions qui a été adopté le 12/09 par le Conseil national IAE.



M. Borloo présente son projet de loi portant « engagement national pour le logement »

ASH – 28/10/05 – 1810 – 22

Le Monde – 26 /10 /05 – 1810 – 22



Un exposé des motifs qui parle de « droit opposable » (mais seulement dans le parc social). C'est le plus frappant. Sinon, en effet c'est technique. Et on peut espérer. C'est l'immédiateté comme toujours qui insécurise.

Remplace le projet « Habitat pour tous » et devrait être soumis en urgence au Parlement à partir 21/11

10 articles très techniques visant à encourager la construction de logements sociaux.

Accélérer et faciliter la **mobilisation des terrains de l'Etat** et aider les maires à faire construire (refonte des documents d'urbanisme)

Taux TVA réduit (5,5 %) aux ménages modestes qui achètent un logement neuf dans un quartier faisant l'objet d'une opération rénovation urbaine

Unifier statuts HPHLM et OPAC sous le nouveau statut **d'Offices Publics de l'Habitat (OPH)**

Élargir le rôle de l'ANAH : possibilités d'action pour contribuer au développement du parc locatif à loyers maîtrisés

Réformer l'attribution des logements locatifs sociaux : « renforcer la participation du secteur du logement social à l'exercice d'un droit au logement effectif, dans la perspective d'un droit au logement opposable »

Renforcer le rôle de la commission de médiation (départementale) qui pourrait saisir le préfet du département des cas qu'elle estime prioritaires et n'ayant pas eu de réponse dans un délai anormal.

Le préfet devrait pouvoir mettre un organisme HLM en demeure de loger des personnes sortant des dispositifs d'urgence et reprenant un travail.

A noter que le pouvoir du préfet joue sur le parc HLM mais pas sur l'habitat privé.

« **Supplément de loyer de solidarité** ». Acquitté par les locataires d'un HLM dont les ressources excèdent un certain plafond. Ce dispositif tend à s'émousser (nb locataires assujettis à ce supplément divisé par 3 entre

97 et 02) et le texte cherche à en renforcer le caractère contraignant.

Propose d'obliger les HLM à exiger ce surloyer en cas de **dépassement des plafonds d'au moins 20%** (contre 60 % actuellement). Inciter au départ les locataires qui peuvent partir.

Les logements situés en ZUS ne sont pas concernés par le SLS (préserver la mixité sociale).

Principe d'un **arrêt complet des coupures d'eau, d'électricité et de gaz en période hivernale** pour les ménages en grande difficulté

Instauration d'une nouvelle aide fiscale pour l'investissement locatif (« Borloo populaire »)

Lutte contre les discriminations : le Conseil national de l'habitat soumet ses propositions

ASH – 28/10/05 – 1811 - 222



C'est à lire. Trouve bien sa place entre le Projet et le Bilan SRU. Parmi les propositions vous trouverez celle d'appliquer la loi...

2 processus discriminatoires concomitants

Processus individuel et circonstanciel : difficile à mesurer. Ce sont les refus injustifiés.

Processus collectif et cumulatif : « effets de système ». Concentration de certaines catégories de population dans une partie déqualifiée du parc

Propositions

Accroissement offre. (cf. plus haut projet de loi)

Développer parc privé conventionné

Renforcer politiques contre mal-logement : créer notamment des « mécanismes de médiation en cas de logements à la frontière de l'insalubrité »

Renforcer la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidence sociales

Mettre la lutte contre les discriminations au cœur des politiques locale de l'habitat. Préciser obligations Etat et autorités locales dans les conventions délégations des aides à la pierre.

Créer un lieu de **capitalisation des connaissances.**

Instances locales opérationnelles mandatées : repérage discriminations et recueil plaintes. Application des sanctions pénales et développement de voies de recours + obligations légales (sanctions) pour favoriser la mixité sociale (autre SRU)

Tout refus fondé sur l'objectif de mixité sociale devrait déboucher sur proposition alternative

Améliorer transparence décisions d'accès

Souhaite poursuivre cette réflexion et Articuler ses recommandations et les activités de la HALDE

Loi SRU, 1^o évaluation et autres infos.

Le Monde – 13 /10 /05 – 1798 – 22

ASH – 07/10/05 – 1798 - 22



C'est bien un bilan : on serait tenté de dire surtout que l'on attend les suites. Quant au comité interministériel, que dire d'autre. On attend. Des tas de choses, des tas de chiffres, des tas de tendances. On voudrait pouvoir truffier ces articles de sourires. On en est loin. Dans l'immédiat.

Les communes respectent inégalement l'objectif de mixité sociale

La loi SRU a 5 ans. Oblige plusieurs centaines de municipalités à atteindre 20 % de logements sociaux en 20 ans. **1^o évaluation en cours**

« Globalement » objectifs tenus. Il y a un « effort objectif » (Direction de l'habitat)

Mais il y a de fortes disparités : certaines vont au-delà de leurs obligations et d'autres sont à la traîne.

Lyon est allée au-delà de ses obligations, bons résultats à Paris mais mauvais en Ile-de-France.

Foncier et construction sont chers, appels d'offres souvent infructueux, élus parfois réticents devant des programmes que leur population « ne voit pas forcément d'un bon œil »

PACA : sur 100 municipalités concernées 14 ont atteint ou dépassé les objectifs. 3 communes sur 32 dans les Bouches-du-Rhône et 5 sur 19 dans le Var

En février la Direction de l'Habitat a demandé aux préfets un « état des lieux » et en août une 2^o circulaire leur a été envoyée. Les maires ont 2 mois pour expliquer leurs difficultés. S'ils ne sont pas convaincus les préfets peuvent dresser un « constat de carence » + **pénalités financières.**

Bilan consultable sur www.lemonde.fr

Création d'un comité interministériel pour le développement e l'offre de logements

Décret n°2005-1243 du 29/09/05, J.O. du 04/10/05

Dans le cadre du « **nouveau pacte national pour le logement** » demandé par M. de Villepin

Présidé par le 1^o ministre, chargé de fixer les orientations de la politique gouvernementale et en particulier « **de la politique de mobilisation de la ressource foncière** »

Insalubrité et insécurité des personnes dans l'habitat : rapport, propositions, etc.

ASH – 07-14-21 /10/05 – 1797 – 22



Alors allons-nous vers d'autres lois, encore et toujours ? C'est touffu, nous livrons les différentes facettes des informations disponibles et c'est plus que jamais à suivre. Jusqu'à formation d'un puzzle impeccable au moins et ... avant un bilan.

Rapport de MM Pelletier (Pdt ANAH) et Doutreligne (Fondation Abbé Pierre)

Complexité des textes sur l'insalubrité et difficultés générées par les copros : blocages de situations

Préconisent une loi pour « **unifier les procédures** » et désigner une autorité responsable : « **le droit de**

propriété a ses limites » lorsque la sécurité des personnes est compromise. Le pouvoir de police des maires devrait être renforcé.

M. Borloo s'engage à travailler dans ce sens avec possibilité d'aller « **jusqu'à la réquisition** »

Propose un « **fonds d'assistance relogement d'urgence** » : priorité expulsions raisons sécurité. M. Borloo annonce que ce projet est déjà engagé (22 millions)

Le rapport demande aussi un **fonds d'urgence** (gestion ANAH) pour travaux de 1° nécessité par les assoc gestionnaires d'immeubles dégradés. M. Borloo indique qu'il recevra les 50 millions annoncés par Matignon pour mise aux normes hébergements collectifs.

Créer une base de données nationales recensant les sinistres et une **délégation interministérielle à la santé et la sécurité des personnes dans l'habitat.**

Préconise **sensibilisation aux risques d'incendie** : insiste sur l'importance de campagnes d'infos.

Rapport dispo www.ladocumentationfrancaise.fr

Les politiques de résorption de l'insalubrité confiées à titre expérimental aux communes

Loi décentralisation prévoit la possibilité (Paris + communes avec service d'hygiène et santé) d'exercer (à leur demande) de mettre en œuvre les procédures nécessaires. Expérimental sur 4 ans.

Proposition de loi pour rendre obligatoire des détecteurs de fumée dans les immeubles

Selon les rapporteurs, 10 000 personnes victimes d'un incendie chaque année. Taux d'équipement inférieur à 1 %

Texte adopté par les députés vise à rendre cet équipement obligatoire sur 5 ans. A suivre au Sénat.



Plus d'un quart des détenus ont recours aux soins de santé mentale

ASH – 07/10/05 – 1782 - 23

☺ ☹

Forte « psychiatisation » des détenus, on le sait, tout le monde s'en fait l'écho. Ici ce sont des chiffres. Quant à l'offre de soins, intéressante à lire, entre les lignes aussi.

«La prise en charge de la santé mentale des détenus en

2003 » - DREES

63 % des entrants en prison ont bénéficié d'un entretien pour repérer des troubles psy éventuels.

27 % recourent aux soins de santé mentale, soit un taux 10 fois supérieur à celui de la population générale : caractéristiques de cette population + incarcération elle-même.

L'accès aux soins est plus probable si implantation d'un Service médico-psy régional (SMPR)

Plus de 50 % des SMPR ont connu une TS contre 42 % des secteurs psychiatrie générale.

En revanche moins nombreux à déclarer des AT liés à des agressions : habitude et présence surveillants.

81 % des SMPR sont en relation avec les services insertion et probation pour préparer sortie.

www.sante.gouv.fr (n°427 – 09/05)

Révéler sa séropositivité : un acte héroïque ?

ASH – 07/10/05 – 1784 – 23

Le Monde – 04/10/05 – 1784 - 23



Accablant : on n'est jamais trop informés. C'est un indicateur utile si l'on pensait que les choses étaient claires pour tout le monde.

Enquête Sida Info Services auprès de 349 personnes

57 % estiment spontanément avoir été l'objet de discriminations et jusqu'à 81 % si on passe en revue 10 domaines du quotidien

72 % dans la vie sociale (médical surtout), 34 % dans la sphère professionnelle et autant avec banques ou assurances, 32 % avec voisinage ou connaissances, 16 % avec un service public et 14 % dans un loisir.

36 % ont caché leur état lors d'un examen médical, 65 % n'en parlent pas au travail, 57 % ni aux banques ni aux assurances et 72 % au voisinage.

63 % ont subi discrimination dans leur famille et là aussi le recours au silence est fréquent.

Beaucoup aussi renoncent à un loisir, un prêt, des relations amicales ou sexuelles.

Apparemment, peur de la contamination, préjugés et moindres performances économiques.

« **Etat des lieux inquiétant** » : Sida Info Service. L'information du public semble avoir régressé.

La HALDE n'a été saisie que de 10 personnes vivant avec le VIH (sur 600 réclamations). Son président rappelle qu'elle a « besoin d'être saisie »

Résultats dispo sur www.sida-info-service.org

Front commun contre les décrets réformant l'AME

ASH – 07/10/05 – 1784 – 23



On avait presque envie de mettre 2 sourires tellement ces 3 pages simples en disent

long, et disent du nouveau aussi sur le plan législatif (voir avis CNAM). Edifiant, instructif, accablant ? A vous de choisir, ou de cumuler.

Mutualité, CFDT, CGT, UNSA, FNATH, etc.. rejoignent l'appel des assoc et professionnels de santé (voir RVP 09).

LDH : « irresponsabilité sanitaire fantastique »

Mutualité : « et si la 1° personne porteuse de la grippe aviaire en France se voyait refuser l'accès aux soins ? »

La CNAM : **beaucoup de bénéficiaires devraient être affiliés au dispositif du droit commun** : les **personnes ayant déposé une demande** de titre de séjour relèvent « ipso facto de la législation CMU ». Mais les préfectures ne délivrent pas toujours d'accusé de réception du dossier... Quant aux **déboutés du droit d'asile**, ils devraient pouvoir bénéficier CMU pendant les 4 années suivant la fin de la régularité de leur séjour.

Pronostique « la poursuite de la montée en charge du dispositif, quelles que soient les restrictions apportées à l'accès ». **1° semestre 2004, les dépenses progressent de 9,5 %.**

Il évalue à 3 millions le coût des effectifs nécessaires pour l'application des nouvelles procédures administratives (preuves...) L'exigence de preuves devrait être exceptionnelle.

Médecins du monde témoigne d'un accès aux soins amoindri

Rapport 2004 Observatoire accès aux soins de la mission France : plus de 92 % bénéficiaires potentiels AME ne font pas valoir leurs droits. En considérant ceux qui relèvent de la CMU, seuls **37% des étrangers résidant en France après 10 ans de séjour, ont une couverture maladie.**

2004 : + 35 600 consultations (18 400 patients)

36 % des personnes accueillies relèvent de la CMU, 45 % de l'AME et 19 % n'ont pas de droits. Mais : « **près de 80 % n'ont pas de droits ouverts lorsqu'ils se présentent** »

13 % des 1° consultations, constat de recours aux soins tardifs (soins d'urgence dans 31 % des cas)

Les refus de soins pour les patients CMU persistent

Le Conseil d'Etat rejette le 21/10 le 1° des 2 recours déposés par MRAP/GISTI/LDH/AIDES /MEDM, demandant la suspension de ces décrets. Pas de « doute sérieux » quant à leur légalité.

Le 2° recours vise l'annulation des décrets



ASH – 30 septembre 2005 – 1792 – 31



Beaucoup de sourires parce que se présente une occasion de visiter d'autres conceptions du service social, de voyager en quelque sorte et surtout parce que se pose et se pose encore la question de l'enfant, de sa place dans le dispositif désigné pour le protéger. Question délicate entre toutes.

Traité de travail social

Embrasser les facettes du service (et non travail) social dans le monde de la francophonie, mais aussi Europe de l'Ouest et USA

Très documenté, conceptions / institutions du « bien-être social » et méthodes d'interventions

Guy Bilodeau – Ed. ENSP – 27 €

La bientraitance de l'enfant en protection sociale

« Si séparer un enfant de sa famille pour le placer est souvent une nécessité, c'est toujours un danger »

Psychologue clinicienne : expérience auprès de familles et d'enfants.

Donne à voir réalité d'un accompagnement bien traitant et les ravages possibles

Désastres souvent liés « au sacro-saint lien de filiation » que l'on fait primer sur tout.

Dénonciation qui rappelle celle du Dr Berger

Françoise Peille – Ed. Armand Colin – 23 €

Le placement de l'enfant victime. Une mesure irrespectueuse

Juriste : tableau noir. Judiciarisation excessive. Enfant que l'on n'écoute pas.

Marcelle Bongrain – Ed. L'Harmattan – 13 €

Les violences contre les femmes

Principales données de l'enquête Enveff (2000)

Analyse des difficultés à mesurer le phénomène

M. Jaspard – Ed. la Découverte – 7,95 €

ASH – 28 octobre 2005 – 1792 – 31



Nous touche peut-être moins que la sélection de septembre mais quand même 3 titres avec chacun leur part d'utilité. A parcourir et plus si affinités.

Les filles parlent, les garçons agissent, pour... quoi ?

Actes colloque 04/05 sur l'approche différenciée nécessaire en soins ou accompagnement

A partir des 400 000 appels annuels traités par le Fil Santé Jeunes

Fortes différences dans le nb d'appels, leur objet et leur degré de satisfaction

L'école des parents – Hors série n0 2 – 01 47 53 62 70 – 12,50 €

Questions d'inceste

Foyer éducatif expérimental à Agen, depuis 1996 : choix de n'accueillir que des jeunes filles incestées.

Article travail éducatif (internat) et soins / scolarisation (assurés en ville)

Alors, risque de stigmatisation des jeunes filles, et quid de l'éloignement d'avec la famille ?

Les évaluations après 5 ans de placement semblent démontrer que l'expérience est plutôt positive.

Bonne intégration dans la ville et la mise à distance physique d'avec la famille (lien avec courriers, etc.) a constitué souvent « un support pour penser le paradoxe d'une non-séparation psychique »

G. Rimbault, P. Ayoun, L. Massardier – Ed. Odile Jacob – 25,50 €

Fonction de direction et gouvernance dans les associations d'action sociale

Fonction qui a beaucoup évolué depuis 50 ans.

De l'après-guerre à fin années 60, domine le « père fondateur ». Ancien bénévole, etc. Intuition.

Avec les lois de 75 on se professionnalise : rôle de gestionnaire (Cafdes)

Nouvelle étape avec la décentralisation : complexité et augmentation générale du nb des salariés. On passe du gestionnaire au manager.

Doit être néanmoins différent des modes en vigueur dans l'entreprise privée et dans le secteur public

F. Batifoulier et F. Noble – Ed. Dunod – 25 €



Lisez d'abord l'avis de la CNCDH et le recueil de la parole des enfants victimes : vous y trouverez de nouveau la mention du partage de l'information. Nous nous permettons d'insister sur ce point.

Ensuite revenez à l'ouverture sur la Conférence de la famille : à lire absolument.

Et puis de vraie informations, décentralisation et maltraitance des nourrissons nous ont particulièrement frappés.

Mais c'est à vous avec des chiffres, et des liens Internet bien sûr de choisir vos priorités.

ASH – 30 septembre 2005 – 1777 – 32

Conférence de la famille

Le thème des familles vulnérables, avec le rapport Hirsch, n'a pas été retenu : ATD quart monde, CGT et CFDT le regrettent fortement.

Création d'un congé parental à partir du 3^e enfant, ans condition de ressource, pour 1 an (750 €/mois)

Doublement du crédit d'impôt pour frais de garde hors du domicile parental (1150 € max. par enfant)

Réforme de l'allocation parentale

Carte « famille nombreuse » à vocation généraliste

Activer logiciels pour protéger enfants sur Internet

Conférence 2006 : « **Famille et solidarité entre générations** »

CNCDH et conditions de recueil de la parole de l'enfant victime (avis du 22/09)

Améliorer information des non-professionnels amenés à signaler et mieux former les professionnels en charge des victimes

Souhaite modification de la réglementation relative au secret professionnel. **Préconise le « partage d'informations entre les professionnels de l'enfance soumis au secret professionnel » en cas de suspicion de danger**

www.commission-droits-homme.fr

Coups budgétaires : les associations en péril

Alerte de la Conférence permanente coordinations associatives : crédits d'Etat au titre du « développement vie associative » : amputés 39 %

Alors que le gouvernement appelle à embaucher des chômeurs ou bénéficiaires minima sociaux...

L'Uniopss également interpelle le ministre de la Jeunesse sur ce point

ASH – 14 octobre 2005 – 1793 – 32

Les IVG en 2003 (source DREES)

Baisse de 1,6 % alors qu'elles augmentaient de 2 % chaque année entre 1995 et 2002

Mais le nb des mineures continue de progresser.

2 IVG sur 3 se font à l'hôpital public et 38 % sont médicamenteuses (31 % en 2001)

Volontariat pour l'insertion

50 centres « Défense 2° chance » seront créés en métropole.

A terme 20 000 jeunes 18/23 ans devraient y être accueillis, dont la moitié dès 2006.

Création d'un Conseil de modération et de prévention de l'alcoolisme

Décret n° 2005-1249 du 04/10/05, J.O. du 05/10/05

Assister les pouvoirs publics dans la mise en place des politiques de prévention

Peut être consulté sur les projets législatifs et donner des avis et recommandations.

Aides au logement : la CNAF juge insuffisante la revalorisation envisagée

Le + 1,8 % est jugé « largement insuffisant » et est particulièrement déploré que le seuil de non-versement des aides soit maintenu à 24 € au lieu des 15 € antérieurs

CMU complémentaire : revalorisation du plafond de ressources

Montants applicables rétroactivement depuis le 01/07/05 dispos sur www.ameli.fr

Installation d'une délégation d'aide aux victimes

Piloter politique d'aide aux victimes en collaboration avec assoc victimes et aide victimes.

Agir sur l'accueil réservé aux victimes

« Traitement particulier » personnes vulnérables

Mettre en place des enquêteurs spécialisés dans les violences intra-familiales

Rappelle que les victimes doivent être averties de la sortie de détention de leurs agresseurs

Rappelle qu'il souhaite associer les victimes à la prise de décision sur la libération conditionnelle

Bilan avant l'été prochain

ASH – 21 octobre 2005 – 1805 – 32

Décentralisation

Le ministre délégué aux collectivités territoriales s'engage le 17/10 à compenser le transfert des formations sanitaires et sociales aux régions « sur la

base de la dernière année » (au lieu de la moyenne des 3 dernières)

Pour le RMI dotation exceptionnelle de 456,7 millions dans projet de loi de finances rectificative pour 2005, au titre de 2004 et pour 2005 « un mécanisme d'intéressement entre l'Etat et les CG » serait mis en place.

L'Agence nationale des services à la personne est désormais opérationnelle

Décret n°2005-1281 du 14/10/05, J.O. du 15/10/05

Missions : favoriser la création d'emplois nouveaux, favoriser promotion et évaluation des services rendus et veiller à développer filières de formation et professionnalisation du secteur.

Le nb de titulaires de la CMU complémentaire progresse légèrement, celui des bénéficiaires de l'AME diminue.

Chiffres au 31/12/04 (sources DREES)

1,6 millions de personnes affiliées à la CMU

4,66 millions couvertes par la CMU-C

145 000 personnes couvertes par l'AME (- 14 %)

www.cohesion.sociale.gouv.fr

La maltraitance entraînant la mort de nourrissons est sous-évaluée (Inserm)

Enquête sur morts des moins 1 an : 31 % suspects

« Sous-enregistrement par structures hospitalières des morts liées à des mauvais traitements »

Là où l'ODAS insiste sur les relations entre « précarité économique et maltraitance », l'enquête Inserm considère que toutes les CSP sont touchées. Mais comme l'ODAS souligne le rôle de l'isolement social.

Médecins qui « ne voient rien », maltraitance non suivie de surveillance, inefficacité de signalement antérieurs

Conférence de consensus en 2006 www.inserm.fr

ASH – 28 octobre 2005 – 1810 – 32

EAPN ausculte les minima sociaux en Europe

Analyse de leur efficacité et indique dernières évolutions et réflexions.

L'harmonisation européenne est loin d'être réalisée et l'efficacité des dispositifs difficile à mesurer.

Le nb de personnes vivant au-dessous des minima sociaux est « largement plus élevé » que le nb de bénéficiaires de ces dispositifs : emplois marginaux, dysfonctionnement des « filets de sécurité »...

Le rapport met en avant « l'alternative crédible de l'allocation universelle » www.eapn.org

« Les comptes de la protection sociale en 2004 »

Le total des dépenses s'est accru en 1 an de 4,4 % en volume.

Hausse une peu plus rapide que celle du PIB

La part des prestations sociales dans le PIB atteint 29,1 % (27,6 % en 2000).

La France se situe dans la moyenne haute des dépenses des pays européens. Ce sont, pour partie, les pays les plus riches qui redistribuent le plus.

Source DREES : www.sante.gouv.f